



Incroyable mais vrai ! jusqu'où vont les gens ?

Par **remi13015**, le **29/01/2010** à **22:57**

Bonjour,rnrnJ'explique mon problème. J'ai acheté d'occas. un scooter 125 au mois d'avril 2009, il avait 5 100 km lors de la date d'achat. J'ai roulé jusqu'au mois août puis je l'ai vendu à 6 300 km en septembre car je devais signer l'achat d'un terrain et il me fallait des euros pour payer une partie du notaire breffff.. Entre temps j'ai changé les plaquettes de freins et aussi les filtres... Aujourd'hui, le nouveau propriétaire m'appelle et me dit qu'il l'a mener dans un cycle qui lui a mis une broche et a detecté que le boitier du kilométrage avait été modifié, qu'il a eu des soucis au niveau du moteur, me dit que les plaquettes de frein n'etait pas les bonnes, me reclame de lui donner 400 euros de reparations ou il me mène devant les tribunaux... truc de fou... Il m'a acheté le scooter début septembre et il vient reclamer les choses 5 mois apres l'achat... Alors, il m'a proposé ou soit de lui payer 400 euros de reparations du scooter ou soit de m'attaquer au tribunal.. mais si je lui donne les 400 €, ça voudrais dire que c'est moi qui suis en tord alors que sur l'acte de cession, les kilométrages quand j'ai acheté le scooteer avait 5.100 km et sur le nôtre, quand j'ai vendu le scoot avait 6.300 km.... rnrnCOMMENT FAIRE DITE MOI S'IL VOUS PLAIT MERCI.

Par **chris_ldv**, le **31/01/2010** à **13:03**

Bonjour,rnrnSi vous pouvez prouver tout ce que vous dites:rnrno achat à 5100km et revente à 6300km
rnrno remplacement des plaquettes de frein et des filtres (si possibles les bons :)
notamment par la production des factures correspondantes ou de photocopies des factures
rnrndonnez RV à votre acheteur au tribunal.rnrnSalutations,

Par remi13015, le 31/01/2010 à 19:32

merci pour ta reponse spontanée je crois qu'il pe aller devant les bareaux lui et son scooter en tout cas c'est sympas a toi cris mais j'ai eu un autre malheur ce week end !!!!! j'ai acheter une voiture pour ma femme une classe a 170 cdi d'année 2000 a 5700euros la voiture ca aller jusqu'a ce que je reparte en prennant l'autoroute car c a nice et j'habite marseille...le soucis c que la voiture commencer a me signaler que l'huile etait trop elevée je me suis arreter sur l'aire de repos et le moteur s'est mis a fumer j'ai vite rappeler le type et il ma dit que peut etre il avait trop d'huile ,je me suis rendu tan bien que mal dans un garage et il y avait trop d'huile effectivement ..je pensais que c'etait fini mais a peine repris l'autoroute la voiture na pas voulu dépasser les 110 kms et s'engorger.. j'ai rappeler le vendeur et il m'a dit que c'etait surement le debimetre ..alors je lui est dit de me rendre les sous et on annulé la vente et il me dit qu'il ne pouvait pas car il etait en italie chercher sa soeur et qu'il rentré que le lendemain le cafard!!! donc je suis rentrer a marseille a 110 tout le long... ce matin je l'appelle et il me dit que maintenant c trop tard et que je pouvais faire comme je voulais le cafard!!!! je suis aller a la gendarmerie pour porter plainte et il m'ont dit que ca faisait parti du civil....je suis dans la merde car la voiture je l'ai payé en espeece j'ai plus de recours voila ma mésaventure donc si tu sais un peu plus que moi je t'en remerci par avance